CONDITIONS GENERALES DE VENTE (C.G.V.)

SUMMER CAMP by Tarmak

Organisé par la Ligue Ile de France de BasketBall

I) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. La Ligue Ile de France organise un camp de basket d'été : le Summer Camp by Tarmak. Elle assure la conception, la réalisation et l'encadrement de ce camp ;
2. Les présentes conditions générales s'appliquent auxdites prestations de formation de la Ligue Ile de France de BasketBall (LIFBB). Ces conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions et modalités de participation aux sessions de formation de la LIFBB. Les commandes de formation sont ainsi soumises aux présentes ;
3. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après lesquelles prévalent sur tout autre document.

II) MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide d'un formulaire Google Forms d'inscription (http://bit.ly/3npBbgk);
2. A réception de celui-ci, la LIFBB adresse au participant un mail de confirmation et d'informations ;
3. Le participant, s'engage à retourner la fiche sanitaire, le brevet de natation de 25 mètres minimum avec la mention obligatoire départ sauter ou plongé ou tête sous l'eau, l'attestation d'assurance, l'attestation de responsabilité civile, le règlement intérieur signé et la photocopie du carnet de vaccination et de la carte de mutuelle, d'une autorisation de droit à l'image accompagnée du règlement du coût total du camp, par chèque à l'ordre de la LIFBB, par virement ou par chèques vacances ;
4. L'inscription est définitive à réception du dossier complet et du règlement.

III) CONVOCATION ET ATTESTATION DE STAGE

1. Un mail de confirmation est adressé au participant pour lui signaler que le dossier est complet et que le règlement est effectué. A ces conditions sa place est réservée.
2. Une convocation est envoyée trois semaines avant le début de camp.

IV) PRIX

1. Le tarif est indiqué TTC pour une semaine du dimanche 15h au samedi 13h.
2. Toute semaine engagée est due en totalité.
3. Le tarif comprend l'hébergement, la restauration, les activités nautiques, les activités sportives, la dotation et l'encadrement du camp.

V) ATTESTATION DE PAIEMENT ET CONDITIONS DE REGLEMENT

1. A réception du paiement, la LIFBB adressera une attestation.
2. A défaut du paiement dans les délais impartis (article 2 alinéa 3 « Sous huitaine »), la LIFBB se réserve le droit de disposer librement de la place retenue par le participant.

VI) ANNULATION / INTERRUPTION

1. Si annulation **plus de 30 jours avant le début du camp**, la somme de 50 euros sera prélevée.
2. Annulation **entre 29 jours et 8 jours avant le début du camp** et sans justificatif médical, 50% du montant de l'inscription sera retenue.
3. Annulation **moins de 7 jours avant le début du camp** et sans justificatif médical, 100% du montant de l'inscription sera retenue.
4. En cas de blessure avant le début du camp entre un mois et la veille du séjour, et avec présentation d'un certificat médical, la somme de 50% du montant de l'inscription sera retenue.
5. La Ligue Ile de France de Basketball se réserve le droit d'annuler le camp (en cas de nécessité ou d'urgence) et ce sous préavis de huit jours francs avec remboursement des sommes déjà avancées.
6. Les arrêts en cours de camp n'entraînent aucun remboursement ou défraiement, tous les frais ayant été engagés.
7. Pour des raisons sanitaires (COVID-19), **si le participant est testé positif ou est cas contact (justificatif du test PCR ou de la sécurité sociale) juste avant le début du camp**, la somme de 50 euros sera prélevée sur le total du paiement.
8. **Si un cas à la COVID-19 est décelé lors du camp**, l'ensemble des participants devra retourner à leur domicile. Dans ce cas-là, un remboursement se fera au prorata du nombre de jours non-effectués.

VII) DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les informations concernant le participant et/ ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la LIFBB.
2. Les documents mis à disposition du participant sont protégés par les dispositions relatives au droit de propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la diffusion ou communication au public, par tous procédés, sans autorisation expresse préalable de la LIFBB est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

VIII) DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

1. En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.
2. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent (article 42 et suivant du nouveau Code de Procédure Civile).